

## Rapport risque / performance



### Politique d'investissement

Le compartiment investit en obligations (souveraines/quasi-souveraines/paraétatiques) de pays émergents. Il investit également en obligations de pays industrialisés (émises en devises des pays émergents) et dans une moindre mesure, en obligations d'entreprises (de pays émergents et industrialisés). Le fonds est libellé en euros, les investissements du fonds se font principalement en euros et dollars américains et également en devises locales. Le compartiment vise un rendement régulier.

### Commentaire de gestion

Sur le quatrième trimestre 2020, la dette des pays émergents en euro enregistre une hausse de près de 4,48% en considérant l'univers retenu sur le marché de la dette souveraine émergente en euro au sein de BLI (SEME)\*. Cette hausse coïncide avec un resserrement du spread de près de 64 points de base pour atteindre 212 points de base en fin de trimestre.

Après un mois d'octobre sans bouleversement majeur, l'appréciation, actée au début du mois de novembre, est majoritairement attribuée à la victoire de Joe Biden à l'élection aux Etats Unis, bien qu'ancrée dans un climat géopolitique compliqué.

L'annonce d'un vaccin efficace à plus de 90% contre le virus sars-cov-2 par les géants pharmaceutiques n'a eu qu'un impact modéré sur la classe d'actifs.

L'arrivée d'une troisième vague de Covid19 dans certaines parties du globe ainsi que des données de production décevantes au troisième trimestre ralentit l'appréciation de la classe d'actif actée au début du mois.

Néanmoins, le début de la vaccination contre la COVID\_19, annonciateur d'une forme de rétablissement économique à venir, semble bien accueillie par les marchés plus risqués.

### Fonds obligataires

Horizon d'investissement minimum : > 3 ans

Situation au 21/04/2021

### Performance


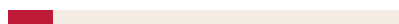
Performance annualisée depuis le lancement 28/03/2014 : **- 0,26 %**



	Depuis le 01/01/2021	2020	2019	2018	2017	2016	Depuis le lancement
■ Fonds (%)	-2,72	9,52	0,22	-6,97	14,81	1,09	-1,84

### Composition du portefeuille

#### Répartition par instrument

Obligations	88,94 %	
Liquidités	11,06 %	

#### Principales positions

Peru 2016 3.75% 01-03-2030	2,49 %
Colombia 2016 3.875% 22-03-2026	2,34 %
Peru 2015 2.75% 30-01-2026	2,27 %
Corporacion Nacional Del Cobre De Chile 2014 2.25% 09-07-2024	2,23 %
Sinopec Group Overseas Development (2015) Ltd 2015 1% 28-04-2022	2,09 %

#### Répartition par devise

EUR	99,51 %
USD	0,49 %

### Commentaire de gestion

Ainsi, les économies d'Afrique se démarquent lorsque l'Asie pacifique sous-performe. Toutefois, un rebond de l'économie chinoise est attendu au premier trimestre 2021. Les données asiatiques (EM) étant majoritairement pondérées par la Chine, nous pouvons espérer une nette amélioration au prochain trimestre.

Sur le trimestre, la composition du BL-EM Euro n'a pas fondamentalement changé. Les allocations souveraine et corporate restent les poches les plus importantes du portefeuille représentant 55 et 32% respectivement.

### Société de gestion

BLI - Banque de Luxembourg Investments S.A.

### Pays d'enregistrement

LU, SG

### Publications de la VNI

[www.blfunds.com](http://www.blfunds.com), [www.bli.lu](http://www.bli.lu), [Fundinfo.com](http://Fundinfo.com), De Tijd, L'Echo, Luxemburger Wort

### Informations générales

Date de lancement	28/03/2014	Dernière mise à jour	23/04/2021
Devise	USD	Commission de gestion	0,60 %
Actifs nets (Mio)	USD 290,58	Droits d'entrée max.	5,00 %
Calcul de la VNI	Chaque jour ouvré	Droits de sortie	0,00 %
VNI (21/04/2021)	USD 98,16	ISIN CAP	LU1008595487
Frais Courants	0,80 %	Duration	5,47

#### **DISCLAIMER**

Le terme "fonds" est utilisé comme terme générique pour des compartiments de SICAV. Le fonds concerné est sans échéance prédéterminée ni protection du capital. BL est une SICAV à compartiments multiples de droit luxembourgeois gérée par BLI - Banque de Luxembourg S.A. (ci-après "BLI"), société de droit luxembourgeois.

Le présent document est destiné à des fins strictement promotionnelles. Les informations et opinions émises ne doivent donc pas être considérées comme des conseils juridiques ou fiscaux, ni comme une sollicitation ou recommandation à l'investissement. Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif, ne valent que pour le moment où elles ont été données et peuvent être mises à jour ou modifiées sans avis préalable.

La responsabilité de Banque de Luxembourg S.A., sa Succursale de Belgique, et BLI (ci-après ensemble "la Banque") ne saurait être engagée ni par ces informations ni par les décisions qu'une personne, cliente ou non de la Banque, pourrait prendre sur leur fondement, cette personne conservant le contrôle de ses décisions. Il est de la responsabilité de tout intéressé potentiel de s'assurer qu'il comprend tous les risques associés à ses décisions d'investissement et ne doit décider d'investir qu'après une réflexion approfondie, avec l'assistance de ses propres conseillers, sur l'adéquation entre ses investissements et sa situation financière particulière, en tenant notamment compte des aspects juridiques, fiscaux ou comptables et des contraintes ou restrictions légales et réglementaires potentielles relatives à l'opération envisagée. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, l'exactitude, la validité, la justesse ou l'exhaustivité des appréciations et attentes fondées sur la base des informations communiquées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. La Banque n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le rendement de ces valeurs dans l'avenir. Tout investissement implique des risques pouvant inclure des pertes de capital.

Les souscriptions des parts de fonds ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus, du dernier rapport semestriel et annuel et, s'agissant d'un OPCVM, du document d'information clé pour l'investisseur ("DICI", "Key Investor Information Document - KIID"), lequel **doit être attentivement lu avant toute décision d'investissement**. Le prospectus ainsi que le KIID mentionnent les caractéristiques, les coûts et les risques liés au fonds. Ces documents sont mis à disposition de manière permanente et sans frais, notamment en français, néerlandais, allemand et anglais par la Banque en son siège ainsi que dans tous ses centres de banque privée. Le DICI/KIID pourra être consulté via le site internet public de la Banque [www.banquedeluxembourg.com](http://www.banquedeluxembourg.com)

Il est interdit de reproduire, de transmettre, de distribuer, de diffuser le présent document, et les informations qu'il contient, sans accord préalable explicite et écrit de la Banque.

#### **INFORMATIONS LEGALES POUR LA BELGIQUE**

*Taxe applicable à un résident belge (personne physique ou personne morale) - Taxe sur les opérations de bourse sur les rachats de parts de capitalisation: 1,32% (max 4.000 EUR) - Les parts de distribution ne sont pas soumises à la TOB - Précompte mobilier des parts détenues sur un compte ouvert auprès de la Succursale de Belgique : 30 % sur les distributions (Parts de distribution A) et sur la partie de la plus-value assimilée à un intérêt lors de rachat de parts de capitalisation (part B) des compartiments investis à plus de 10 % en créance - Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.*

*Traitement des plaintes - Service Interne : Banque de Luxembourg, Succursale de Belgique, par courrier à son siège ou par email : [Reclamations@bdlux.be](mailto:Reclamations@bdlux.be) - Service externe : Service de Médiation Banques-Crédits-Placements, par courrier : Rue Belliard 15-17, boîte 8 B-1040 Bruxelles ou par email : [ombudsman@ombfin.be](mailto:ombudsman@ombfin.be).*

#### **INFORMATIONS LEGALES POUR LA SUISSE**

Les documents légaux relatifs au fonds décrit dans le présent document peuvent être obtenus gratuitement auprès de CACEIS (Switzerland) S.A., 7-9 Chemin de Précossy, CH-1260 Nyon, Suisse, qui agit en tant que représentant de la SICAV en Suisse, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux. La SICAV a désigné Banque CIC (Suisse) SA, Marktplatz 13, CH-4001 Bâle, Suisse en tant que service de paiement en Suisse.

Dernière mise à jour : 31/08/2016